

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 5853

présenté par

Mme Panot, Mme Hignet, M. Ratenon, M. Chauche, Mme Simonnet, M. Pilato et M. Legavre

-----

**ARTICLE 5**

I. – Après le mot :

« est »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« nul ».

II. – En conséquence, après le mot :

« vieillesse »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« sont augmentées de 17,7 milliards d'euros ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Cet amendement vise à réaffecter l'objectif d'amortissement de la dette sociale par la CADES au Fonds de solidarité vieillesse pour 2023."